

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

Séance du Lundi 29 Novembre 2021 à 14 heures 30

COMPTE RENDU

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président ayant donné pouvoir
- Monsieur Patrick ANDRE, adjoint au Maire ayant donné pouvoir
- Monsieur Laurent MAITRE, représentant l'association Vallée de l'Hérault
- Madame Joelle BIEVELOT, représentant la Croix Rouge Française

La présence de 9 membres restants,
Pour un total de 11 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice-Présidente du C.C.A.S, présente le nouveau directeur de la Passerelle.

Elle fait part des résultats de la collecte alimentaire 2021 et donne réponse aux propositions formulées par Madame Madeleine ESTRYN lors du dernier conseil d'administration sur le règlement des aides facultatives.

Après approbation du compte rendu du dernier conseil d'administration débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

2/. Don de matériel au C.C.A.S.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

3/. Déjeuner dansant des séniors. Fixation de tarifs. Année 2022. Autorisation de recette.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

4/. Convention de financement ville de Sète- C.C.A.S pour l'exécution budgétaire et financière du programme de la cité éducative de la ville de Sète.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

5/. Convention entre le C.C.A.S et la Ville de Sète concernant le dispositif du programme local de réussite éducative (PRE) pour 2022 et 2023.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

6/. Don de l'association AGORA au C.C.A.S.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

7/. Rectificatif affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget de la résidence autonomie Lou Thonnaire.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

8/. Décision modificative numéro 3- Budget C.C.A.S. Exercice 2021.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

9/. Décision modificative numéro 4- Budget C.C.A.S. Exercice 2021

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

10/. Montant des vacances allouées aux magistrats de l'ordre administratif désignés pour présider les conseils de discipline de la fonction publique territoriale.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

11/. Modalité de mise en œuvre du télétravail.

- Après lecture du projet,
- A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

12/. Taux de vacation applicable aux professionnel(le)s animateurs intervenant dans le cadre de l'action « clubs coup de pouce langage (CLA) mise en œuvre dans le cadre du programme de la cité éducative de la ville de Sète.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

13/. Convention de financement Etat/C.C.A.S pour l'exécution budgétaire du programme de la cité éducative de la ville de Sète.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

L'ensemble des questions portées à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance est levée à 15h50 heures.

Sète, le 30 Novembre 2021



La Vice-Présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN